

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

Délibération n° 1	Délibération relative à la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération au SIVED NG : modifie la délibération n° 2018-233
	Rapporteur : Gérard FABRE

## Contexte :

La Communauté d'agglomération est compétente en matière de « gestion et de valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés », compétence exercée, conformément à l'article L5211-61 du CGCT, par le Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets – SIVED NG.

Le Conseil communautaire, par délibération n° 2018-233 du 24 septembre 2018, a désigné les 28 représentants au SIVED NG (14 titulaires et 14 suppléants) suivants :

Titulaires	Suppléants
Jean-Claude FELIX	Nathalie SALOMON
Didier BREMOND	Bernard VAILLOT
Jean-Michel CONSTANS	Jacques PAUL
Bernard SAULNIER	Jacqueline TURINELLI
Serge LOUDES	Christian RIOLI
Gérard FABRE	Alain MONTIER
André GUIOL	Denis LAVIGOGNE
Philippe DROUHOT	Jean-Pierre MORIN
Michel GROS	Jean-Luc LAUMAILLER
Christophe PALUSSIÈRE	Jeannine D'ANDREA
Franck PERO	Jacques FREYNET
Christine LANFRANCHI-DORGAL	Gilles RASTELLO
Jean-Pierre VERAN	Gérard BLEINC
Laurent MARTIN	Patrick GENRE

Suite au renouvellement du Conseil municipal de Le Val, le 10 mars 2019, M. Bernard SAULNIER et MME Jacqueline TURINELLI n'étant plus élus communautaires, il y a lieu de les remplacer en tant que représentants de la Communauté d'agglomération pour siéger au SIVED-NG.

## Il est proposé :

- de procéder à la désignation de 2 nouveaux représentants de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte au sein du SIVED NG, afin de remplacer, dans la délibération n° 2018-233, M. Bernard SAULNIER et MME Jacqueline TURINELLI.



Délibération n° 2	Délibération relative à la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération au Syndicat Mixte de l'Argens : modifie la délibération n° 2017-212
	Rapporteur : Gérard FABRE

## Contexte :

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

La Communauté d'agglomération est compétente en matière de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), et hors GEMAPI, compétence exercée, conformément à l'article L5211-61 du CGCT, par le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA), pour les Communes concernées par le bassin versant de l'Argens.

Le Conseil communautaire, par délibération n° 2018-41 du 2 mars 2018, a désigné les 48 représentants au SMA (24 titulaires et 24 suppléants) suivants :

Communes	Titulaires	Suppléants
Brignoles	Philippe VALLOT	Didier BREMOND
Camps-la-Source	Gérard PORRE	Joël ADAM
Carcès	Jean-Marc ZUCCARI	Patrick THIERRY
Correns	Sabine LESCHEVIN	Nicole RULLAN
Cotignac	Jean DEGOULET	René MARTY
Châteauvert	Serge LOUDES	Armand MORAZZANI
La Celle	Jacques PAUL	Alain BŒUF
Entrecasteaux	Romain DEBRAY	Alain GIRAUD
Montfort S/Argens	Eric AUDIBERT	Laurent REMI
Tourves	André BREMOND	Jean-Michel CONSTANS
Le Val	Bernard SAULNIER	Rémi GAUTIER
Vins S/Caramy	Serge GUILLARD	Jean-Pierre ESCAFFRE
Forcalqueiret	Dorella HERMITTE	Liliane GELIN
Gareoult	Michel LEBERER	Alain MONTIER
La Roquebrussanne	Claudine VIDAL	Denis CAREL
Mazaugues	Alain DARMUZEY	Sylvie MINIER
Néoules	Ariane BOSSEZ	Philippe PAPINI
Rocbaron	Gilles AGARD	Gérard MANOUSSO
St-Anastase S/Issole	Jean-Marie ROY	Jean-Claude DUCHEMIN
Bras	Franck PERO	Guy HERNANDEZ
Nans-les-Pins	Lysiane LEROY	Aurore PADOVANI
Ollières	Aurélié DARDAILHON	Christian CHIOUSSE
Rougiers	Paul AUGUSTIN	Antoinette BENTAMINE
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	Laurent MARTIN	Arnaud DEGIOANNI

Suite au renouvellement du Conseil municipal de Le Val, le 10 mars 2019, M. Bernard SAULNIER et M. Rémi GAUTIER n'étant plus élus communautaires, il y a lieu de les remplacer en tant que représentants de la Communauté d'agglomération pour siéger au SMA.

Il est proposé :

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

- de procéder à la désignation de 2 nouveaux représentants de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte au sein du Syndicat Mixte de l'Argens, afin de remplacer, dans la délibération n° 2018-41, M. Bernard SAULNIER et M Rémi GAUTIER.



Délibération n° 3	Délibération relative à la désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération pour siéger au sein de la commission consultative pour la transition énergétique créée par le SYMIELEC VAR : modifie la délibération n° 2017-27
	Rapporteur : Gérard FABRE

#### Contexte :

Le SYMIELEC VAR, conformément à ses statuts, est compétent en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) et a créé une commission consultative pour la transition énergétique (article L2224-37-1 du CGCT) chargée de « coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie afin de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange des données. »

Le Conseil communautaire, par délibération n° 2017-17 du 17 février 2017 a désigné les représentants de la Communauté d'agglomération appelés à y siéger, à savoir :

- délégués titulaires : Christophe PALUSSIÈRE et Jean-Claude FELIX
- délégués suppléants : Christian RIOLI et Bernard SAULNIER

Suite au renouvellement du Conseil municipal de Le Val, le 10 mars 2019, M. Bernard SAULNIER n'étant plus élu communautaire, il y a lieu de le remplacer en tant que délégué suppléant de la Communauté d'agglomération pour siéger au sein de cette commission consultative.

#### Il est proposé :

- de procéder à la désignation d'un nouveau représentant de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte pour siéger au sein de la commission consultative pour la transition énergétique créée par le SYMIELEC VAR, afin de remplacer, dans la délibération n° 2017-17, M. Bernard SAULNIER.



Délibération n° 4	Délibération relative à la désignation des membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées : modifie la délibération n° 2017-12
	Rapporteur : Gérard FABRE

#### Contexte :

Dès lors qu'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est compétent en matière d'aménagement du territoire ou en matière de transport et qu'il regroupe 5 000 habitants ou plus, la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est obligatoire (article L2143-3 du CGCT).

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

Le Conseil communautaire, par délibération n° 2017-17 du 17 février 2017, a créé la commission et désigné les élus communautaires pour y siéger, qui sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Bernard SAULNIER	Philippe VALLOT
Jacques PAUL	Marie-Françoise BERTIN
Christophe PALUSSIÈRE	Valérie DALMASSO
Alain MONTIER	Véronique BOULANGER

M. Bernard SAULNIER n'est plus élu communautaire.

MME Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT n'est plus élu communautaire ni conseillère municipale.

Par conséquent, il y a lieu de les remplacer pour siéger au sein de cette commission intercommunale.

Il est proposé :

- de procéder à la désignation d'un nouveau représentant titulaire et d'un nouveau suppléant pour siéger au sein de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, afin de remplacer, dans la délibération n° 2017-12, M. Bernard SAULNIER et MME Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT.

∞

Délibération n° 5	Délibération relative à l'élection d'un Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2017 de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

Dans la séance du Conseil où le compte administratif de l'EPCI est débattu, son Président doit se retirer au moment du vote.

Il convient, par conséquent, de désigner un Président de séance pour les votes des comptes administratifs des différents budgets relatifs à la Communauté d'agglomération de la Provence Verte.

Il est proposé :

- de désigner M. Jean-Pierre MORIN pour présider la séance lors du vote des comptes administratifs 2017 concernant la Communauté d'agglomération de la Provence Verte.

∞

Les délibérations n° 7 à 20 ont toutes reçues un avis favorable de la commission des Finances réunie le 9 mai 2019.

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

Délibération n° 6	Délibération relative à l'approbation du compte de gestion 2018 du budget principal de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte
	Rapporteur : Patrick GENRE

## Contexte :

Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) :

- Article L1612-12 : « le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement au vote du compte administratif ».

## Il est proposé :

- d'approuver le compte de gestion 2018 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, tel qu'annexé à la délibération, et dont les résultats s'établissent comme suit :

	SECTION Investissement	SECTION Fonctionnement	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES (A)	18 929 097,17 €	60 900 672,97 €	79 829 770,14 €
TITRES DE RECETTES EMIS (B)	5 576 647,61 €	56 281 983,41 €	61 858 631,02 €
REDUCTIONS DE TITRES (C)		898 509,78 €	898 509,78 €
<b>RECETTES NETTES (D=B-C)</b>	<b>5 576 647,61 €</b>	<b>55 383 473,63 €</b>	<b>60 960 121,24 €</b>
<b>DEPENSES</b>			
AUTORIS BUDGETAIRES Totales (E)	18 929 097,17 €	60 900 672,97 €	79 829 770,14 €
MANDATS EMIS (F)	6 012 436,11 €	51 742 329,76 €	57 754 765,87 €
ANNULATIONS DE MANDATS (G)	40 200,00 €	338 327,55 €	378 527,55 €
<b>DEPENSES NETTES (H=F-G)</b>	<b>5 972 236,11 €</b>	<b>51 404 002,21 €</b>	<b>57 376 238,32 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(D-H) EXCEDENT		3 979 471,42 €	3 583 882,92 €
(H-D) DEFICIT	- 395 588,50 €		

	Résultat clôture 2017	Part affecté à l'investissement 2018	Résultat exercice 2018	Intégration des résultats CPV	Résultat clôture 2018
<b>Investissement</b>	- 2 174 524,84 €		- 395 588,50 €	36 882,88 €	- 2 533 230,46 €
<b>Fonctionnement</b>	7 572 376,14 €	1 813 199,84 €	3 979 471,42 €	27 566,67 €	9 766 214,39 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 397 851,30 €</b>	<b>1 813 199,84 €</b>	<b>3 583 882,92 €</b>	<b>64 449,55 €</b>	<b>7 232 983,93 €</b>

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

Délibération n° 7 | Délibération relative à l'approbation du compte administratif 2018 du budget principal de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte

Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

CGCT, article L1612-12.

- Article 1612-13 : « le compte administratif doit être transmis au représentant de l'Etat dans les quinze jours après son adoption ».

- Article L2311-5 relatif à l'affectation des résultats.

Il est proposé :

- de procéder au règlement du budget 2018,
- de fixer les résultats des différentes sections budgétaires du budget principal 2018 de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, comme suit :

**CA 2018 - BUDGET PRINCIPAL CAPV**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Résultat CPV 2017	Résultat clôture 2017 avec CPV	affectation	Mouvements dépenses 2018	Mouvements recettes 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
<b>INVESTISSEMENT</b>	-2 174 524,84	36 882,88	-2 137 641,96		5 972 236,11	5 576 647,61	-395 588,50	-2 533 230,46
<b>FONCTIONNEMENT</b>	7 572 376,14	27 566,67	7 599 942,81	-1 813 199,84	51 404 002,21	55 383 473,63	3 979 471,42	9 766 214,39
<b>TOTAL</b>	5 397 851,30	64 449,55	5 462 300,85	-1 813 199,84	57 376 238,32	60 960 121,24	3 583 882,92	7 232 983,93

- et d'approuver le Compte administratif 2018 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, tel qu'annexé à la délibération.

Monsieur Didier BREMOND ne participe pas au vote.

∞

Délibération n° 8 | Délibération relative à l'affectation des résultats - compte administratif 2018 du Budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

- CGCT, article L1612-12, 1612-13 et L2311-5.

- Compte de gestion et compte administratif 2018 approuvés.

Restes à réaliser : en dépenses : 2 571 411 € et en recettes : 3 914 885 €.

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

		Affectation et reports 2019					
	Résultat de clôture 2018	RAR Dépenses	RAR Recettes	Solde des RAR	Résultat cumulé	Affectation 1068	Reports
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>-2 533 230,46</b>	<b>2 571 411,00</b>	<b>3 914 885,00</b>	<b>1 343 474,00</b>	<b>-1 189 756,46</b>		<b>-2 533 230,46</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 766 214,39</b>				<b>9 766 214,39</b>	<b>-1 189 756,46</b>	<b>8 576 457,93</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 232 983,93</b>	<b>2 571 411,00</b>	<b>3 914 885,00</b>	<b>1 343 474,00</b>	<b>8 576 457,93</b>	<b>-1 189 756,46</b>	<b>6 043 227,47</b>

Il est proposé :

- le résultat de la section d'investissement à – 2 533 230.46 € est repris à l'article 001 en dépenses d'investissement du budget 2019,
- de fixer à la somme de 1 189 756.46 € le montant à imputer à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en recettes d'investissement du budget 2019,
- de fixer à la somme de 8 576 457.93 € le montant à imputer en report à nouveau de fonctionnement -article 002 «résultat de fonctionnement reporté» du budget 2019,
- et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2018 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte définitivement closes et les crédits annulés.

∞

Délibération n° 9	Délibération relative à l'approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe du Pôle d'activités de Nicopolis secteur 1 / 2 / 3 de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) :

- Article L1612-12 : « le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement au vote du compte administratif ».

Il est proposé :

- d'approuver le compte de gestion 2018 du budget annexe du Pôle d'activités de Nicopolis secteur 1 / 2 / 3 de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, tel qu'annexé à la délibération, et dont les résultats s'établissent comme suit :

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

	SECTION Investissement	SECTION Fonctionnement	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES (A)	13 081 800,00 €	13 053 800,00 €	26 135 600,00 €
TITRES DE RECETTES EMIS (B)	9 691 414,85 €	7 386 478,45 €	17 077 893,30 €
REDUCTIONS DE TITRES (C)			- €
<b>RECETTES NETTES (D=B-C)</b>	<b>9 691 414,85 €</b>	<b>7 386 478,45 €</b>	<b>17 077 893,30 €</b>
<b>DEPENSES</b>			
AUTORIS BUDGETAIRES Totales (E)	13 081 800,00 €	13 053 800,00 €	26 135 600,00 €
MANDATS EMIS (F)	7 616 666,68 €	8 249 467,78 €	15 866 134,46 €
ANNULATIONS DE MANDATS (G)		2 950,50 €	2 950,50 €
<b>DEPENSES NETTES (H=F-G)</b>	<b>7 616 666,68 €</b>	<b>8 246 517,28 €</b>	<b>15 863 183,96 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(D-H) EXCEDENT	<b>2 074 748,17 €</b>		<b>1 214 709,34 €</b>
(H-D) DEFICIT		<b>- 860 038,83 €</b>	

	Résultat clôture 2017	Résultat exercice 2018	Résultat clôture 2018
Investissement	- 5 465 059,62 €	2 074 748,17 €	- 3 390 311,45 €
Fonctionnement	3 884 823,88 €	- 860 038,83 €	3 024 785,05 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 580 235,74 €</b>	<b>1 214 709,34 €</b>	<b>- 365 526,40 €</b>

∞

Délibération n° 10

Délibération relative à l'approbation du compte administratif 2018 du budget annexe du Pôle d'activités de Nicopolis secteur 1 / 2 / 3 de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte

Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

CGCT, article L1612-12.

- Article 1612-13 : « le compte administratif doit être transmis au représentant de l'Etat dans les quinze jours après son adoption ».

- Article L2311-5 relatif à l'affectation des résultats.

Il est proposé :

- de procéder au règlement du budget annexe 2018 du Pôle d'activités de Nicopolis secteur 1 / 2 / 3 de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte,

- de fixer les résultats des différentes sections budgétaires comme suit :

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

CA 2018 - BUDGET ANNEXE NICOPOLIS SECTEUR 123						
	Résultat à la clôture de l'exercice (2017)	affectation	Mouvements dépenses 2018	Mouvements recettes 2018	Résultat de l'exercice (2018)	Résultat de clôture (2018)
<b>INVESTISSEMENT</b>	-5 465 059,62		7 616 666,68	9 691 414,85	2 074 748,17	-3 390 311,45
<b>FONCTIONNEMENT</b>	3 884 823,88		8 246 517,28	7 386 478,45	-860 038,83	3 024 785,05
<b>TOTAL</b>	<b>-1 580 235,74</b>	<b>0,00</b>	<b>15 863 183,96</b>	<b>17 077 893,30</b>	<b>1 214 709,34</b>	<b>-365 526,40</b>

- et d'approuver le Compte administratif du budget annexe 2018 du Pôle d'activités de Nicopolis secteur 1 / 2 / 3, de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.

Monsieur Didier BREMOND ne participe pas au vote.

∞

Délibération n° 11	Délibération relative à l'approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe de « zone d'activités Nicopolis secteur 4 » de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte
	Rapporteur : Patrick GENRE

### Contexte :

Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) :

- Article L1612-12 : « le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement au vote du compte administratif ».

### Il est proposé :

- d'approuver le compte de gestion 2018 du budget annexe de « zone d'activités Nicopolis secteur 4 » tel qu'annexé à la délibération et dont les résultats s'établissent comme suit :

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

	SECTION Investissement	SECTION Fonctionnement	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES (A)	6 328 205,00 €	11 724 925,00 €	18 053 130,00 €
TITRES DE RECETTES EMIS (B)	785 729,01 €	6 552 381,25 €	7 338 110,26 €
REDUCTIONS DE TITRES (C)			- €
<b>RECETTES NETTES (D=B-C)</b>	<b>785 729,01 €</b>	<b>6 552 381,25 €</b>	<b>7 338 110,26 €</b>
<b>DEPENSES</b>			
AUTORIS BUDGETAIRES Totales (E)	6 328 205,00 €	11 724 925,00 €	18 053 130,00 €
MANDATS EMIS (F)	5 274 355,56 €	3 002 983,33 €	8 277 338,89 €
ANNULATIONS DE MANDATS (G)		8 272,22 €	8 272,22 €
<b>DEPENSES NETTES (H=F-G)</b>	<b>5 274 355,56 €</b>	<b>2 994 711,11 €</b>	<b>8 269 066,67 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(D-H) EXCEDENT		<b>3 557 670,14 €</b>	
(H-D) DEFICIT	<b>-4 488 626,55 €</b>		<b>- 930 956,41 €</b>

	Résultat clôture 2017	Résultat exercice 2018	Résultat clôture 2018
<b>Investissement</b>	- 1 053 803,28 €	- 4 488 626,55 €	- 5 542 429,83 €
<b>Fonctionnement</b>	<b>1 995 724,51 €</b>	<b>3 557 670,14 €</b>	<b>5 553 394,65 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>941 921,23 €</b>	<b>- 930 956,41 €</b>	<b>10 964,82 €</b>

∞

Délibération n° 12 | Délibération relative à l'approbation du compte administratif 2018 du budget annexe de « zone d'activités Nicopolis secteur 4 » de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte

Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

CGCT, article L1612-12.

- Article 1612-13 : « le compte administratif doit être transmis au représentant de l'Etat dans les quinze jours après son adoption ».

- Article L2311-5 relatif à l'affectation des résultats.

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

Il est proposé :

- de procéder au règlement du budget annexe 2018 de « zone d'activités de Nicopolis secteur 4 » de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte,
- de fixer les résultats des différentes sections budgétaires comme suit :

CA 2018 - BUDGET ANNEXE NICOPOLIS SECTEUR 4						
	Résultat à la clôture de l'exercice (2017)	affectation	Mouvements dépenses 2018	Mouvements recettes 2018	Résultat de l'exercice (2018)	Résultat de clôture (2018)
INVESTISSEMENT	-1 053 803,28		5 274 355,56	785 729,01	-4 488 626,55	-5 542 429,83
FONCTIONNEMENT	1 995 724,51		2 994 711,11	6 552 381,25	3 557 670,14	5 553 394,65
<b>TOTAL</b>	<b>941 921,23</b>	<b>0,00</b>	<b>8 269 066,67</b>	<b>7 338 110,26</b>	<b>-930 956,41</b>	<b>10 964,82</b>

- et d'approuver le Compte administratif du budget annexe 2018 de « zone d'activités de Nicopolis secteur 4 » de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, tel qu'annexé.

Monsieur Didier BREMOND ne participe pas au vote.

∞

Délibération n° 13

Délibération relative à l'affectation des résultats - Compte administratif 2018 du Budget annexe du Pôle d'activités Nicopolis secteur 1 / 2 / 3 et Compte administratif 2018 du Budget annexe de « zone d'activités Nicopolis secteur 4 » de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte

Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

- CGCT, article L1612-12, 1612-13 et L2311-5.
- Comptes de gestion et comptes administratifs 2018 approuvés.
- Par délibération n° 2018-304 du Conseil communautaire du 7 décembre 2018, les 2 budgets annexes de la zone d'activités de Nicopolis ont été fusionnés : le budget annexe « Nicopolis secteur 1/2/3 » a repris le budget annexe « Nicopolis secteur 4 ».

Aucun reste à réaliser.

CA 2018 - BUDGET ANNEXE NICOPOLIS SECTEUR 123						
	Résultat à la clôture de l'exercice (2017)	affectation	Mouvements dépenses 2018	Mouvements recettes 2018	Résultat de l'exercice (2018)	Résultat de clôture (2018)
INVESTISSEMENT	-5 465 059,62		7 616 666,68	9 691 414,85	2 074 748,17	-3 390 311,45
FONCTIONNEMENT	3 884 823,88		8 246 517,28	7 386 478,45	-860 038,83	3 024 785,05
<b>TOTAL</b>	<b>-1 580 235,74</b>	<b>0,00</b>	<b>15 863 183,96</b>	<b>17 077 893,30</b>	<b>1 214 709,34</b>	<b>-365 526,40</b>

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

Aucun reste à réaliser.

CA 2018 - BUDGET ANNEXE NICOPOLIS SECTEUR 4						
	Résultat à la clôture de l'exercice (2017)	affectation	Mouvements dépenses 2018	Mouvements recettes 2018	Résultat de l'exercice (2018)	Résultat de clôture (2018)
<b>INVESTISSEMENT</b>	-1 053 803,28		5 274 355,56	785 729,01	-4 488 626,55	-5 542 429,83
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 995 724,51		2 994 711,11	6 552 381,25	3 557 670,14	5 553 394,65
<b>TOTAL</b>	<b>941 921,23</b>	<b>0,00</b>	<b>8 269 066,67</b>	<b>7 338 110,26</b>	<b>-930 956,41</b>	<b>10 964,82</b>

Il est proposé :

- le solde d'exécution de la section d'investissement de – 8 932 741.28 € est reporté en dépenses d'investissement du budget annexe 2019 du Pôle d'activités de Nicopolis, compte 001,
- l'excédent de la section de fonctionnement s'élevant à 8 578 179.70 € est reporté en recette de fonctionnement du budget annexe 2019 du budget Pôle d'activités de Nicopolis, compte 002,
- et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2018 du budget annexe du Pôle d'activités de Nicopolis secteur 123 et du budget annexe du Pôle d'activités de Nicopolis secteur 4 définitivement closes et les crédits annulés.

∞

Délibération n° 14	Délibération relative à l'approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe « SPANC » de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) :

- Article L1612-12 : « le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement au vote du compte administratif ».

Il est proposé :

- d'approuver le compte de gestion 2018 du budget annexe SPANC de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, tel qu'annexé à la délibération et dont les résultats s'établissent comme suit :

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

	SECTION Investissement	SECTION Fonctionnement	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES (A)	120 536,12 €	563 665,74 €	684 201,86 €
TITRES DE RECETTES EMIS (B)	3 233,00 €	287 147,00 €	290 380,00 €
REDUCTIONS DE TITRES (C)		730,00 €	730,00 €
<b>RECETTES NETTES (D=B-C)</b>	<b>3 233,00 €</b>	<b>286 417,00 €</b>	<b>289 650,00 €</b>
<b>DEPENSES</b>			
AUTORIS BUDGETAIRES Totales (E)	120 536,12 €	563 665,74 €	684 201,86 €
MANDATS EMIS (F)	4 331,41 €	381 892,73 €	386 224,14 €
ANNULATIONS DE MANDATS (G)			-00 €
<b>DEPENSES NETTES (H=F-G)</b>	<b>4 331,41 €</b>	<b>381 892,73 €</b>	<b>386 224,14 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(D-H) EXCEDENT			
(H-D) DEFICIT	<b>-1 098,41 €</b>	<b>-95 475,73 €</b>	<b>-96 574,14 €</b>

	Résultat clôture 2017	Part affecté à l'investissement 2018	Résultat exercice 2018	Résultat clôture 2018
Investissement	20 470,38 €		-1 098,41 €	19 371,97 €
Fonctionnement	140 865,74 €		-95 475,73 €	45 390,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>161 336,12 €</b>	<b>-00 €</b>	<b>-96 574,14 €</b>	<b>64 761,98 €</b>

∞

Délibération n° 15	Délibération relative à l'approbation du compte administratif 2018 du budget annexe « SPANC » de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

CGCT, article L1612-12.

- Article 1612-13 : « le compte administratif doit être transmis au représentant de l'Etat dans les quinze jours après son adoption ».
- Article L2311-5 relatif à l'affectation des résultats.

Il est proposé :

- de procéder au règlement du budget annexe 2018 du budget annexe PSPANC de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte,
- de fixer les résultats des différentes sections budgétaires comme suit :

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

CA 2018 - Budget Annexe Spanc						
	Résultat à la clôture de l'exercice (2017)	affectation	Mouvements dépenses 2018	Mouvements recettes 2018	Résultat de l'exercice (2018)	Résultat de clôture (2018)
<b>INVESTISSEMENT</b>	20 470,38		4 331,41	3 233,00	-1 098,41	19 371,97
<b>FONCTIONNEMENT</b>	140 865,74		381 892,73	286 417,00	-95 475,73	45 390,01
<b>TOTAL</b>	<b>161 336,12</b>		<b>386 224,14</b>	<b>289 650,00</b>	<b>-96 574,14</b>	<b>64 761,98</b>

- et d'approuver le Compte administratif du Budget annexe 2018 de l'assainissement non collectif de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, ci-annexé.

Monsieur Didier BREMOND ne participe pas au vote.

∞

Délibération n° 16 | Délibération relative à l'affectation des résultats - compte administratif 2018 du budget annexe « SPANC »

Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

CGCT, article L1612-12.

- Article 1612-13 : « le compte administratif doit être transmis au représentant de l'Etat dans les quinze jours après son adoption ».
- Article L2311-5 relatif à l'affectation des résultats.

Restes à réaliser : en dépenses : 14 752 € et en recettes : 0 €

Affectation et reports 2019							
	Résultat de clôture 2018	RAR Dépenses	RAR Recettes	Solde des RAR	Résultat cumulé	Affectation 1068	Reports
<b>INVESTISSEMENT</b>	19 371,97	14 752,00	0,00	-14 752,00	4 619,97		19 371,97
<b>FONCTIONNEMENT</b>	45 390,01				45 390,01		45 390,01
<b>TOTAL</b>	<b>64 761,98</b>	<b>14 752,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-14 752,00</b>	<b>50 009,98</b>	<b>0,00</b>	<b>64 761,98</b>

Il est proposé :

- l'excédent de fonctionnement de + 45 390,01 € est reporté en recette de la section de fonctionnement – compte 002 du budget 2019.
- le résultat d'investissement de + 19 371,97 € est repris en recette de la section d'investissement – compte 001 du budget 2019
- et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2018 du budget annexe SPANC de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, définitivement closes et les crédits annulés.

∞

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

Délibération n° 17	Délibération relative à l'approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe « Photovoltaïque » de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte
	Rapporteur : Patrick GENRE

## Contexte :

Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) :

- Article L1612-12 : « le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement au vote du compte administratif ».

## Il est proposé :

- d'approuver le compte de gestion 2018 du budget annexe Photovoltaïque de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, tel qu'annexé à la délibération et dont les résultats s'établissent comme suit :

	SECTION Investissement	SECTION Fonctionnement	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
PREVISIONS BUDGETAIRES TOTALES (A)		14 608,96 €	14 608,96 €
TITRES DE RECETTES EMIS (B)		3 309,90 €	3 309,90 €
REDUCTIONS DE TITRES (C)		12,74 €	12,74 €
<b>RECETTES NETTES (D=B-C)</b>	<b>-00 €</b>	<b>3 297,16 €</b>	<b>3 297,16 €</b>
<b>DEPENSES</b>			
AUTORIS BUDGETAIRES Totales (E)		14 608,96 €	14 608,96 €
MANDATS EMIS (F)		833,56 €	833,56 €
ANNULATIONS DE MANDATS (G)			-00 €
<b>DEPENSES NETTES (H=F-G)</b>	<b>-00 €</b>	<b>833,56 €</b>	<b>833,56 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(D-H) EXCEDENT			
(H-D) DEFICIT	<b>-00 €</b>	<b>2 463,60 €</b>	<b>2 463,60 €</b>

	Résultat clôture 2017	Part affecté à l'investissement 2018	Résultat exercice 2018	Résultat clôture 2018
<b>Investissement</b>	-00 €	-00 €	-00 €	-00 €
<b>Fonctionnement</b>	9 608,96 €		2 463,60 €	12 072,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 608,96 €</b>	<b>-00 €</b>	<b>2 463,60 €</b>	<b>12 072,56 €</b>

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

Délibération n° 18	Délibération relative à l'approbation du compte administratif 2018 du budget annexe « Photovoltaïque » de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

CGCT, article L1612-12.

- Article 1612-13 : « le compte administratif doit être transmis au représentant de l'Etat dans les quinze jours après son adoption ».
- Article L2311-5 relatif à l'affectation des résultats.

Il est proposé :

- de procéder au règlement du budget annexe 2018 du budget annexe Photovoltaïque de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte,
- de fixer les résultats des différentes sections budgétaires comme suit :

CA 2018 - Budget Annexe Spanc						
	Résultat à la clôture de l'exercice (2017)	affectation	Mouvements dépenses 2018	Mouvements recettes 2018	Résultat de l'exercice (2018)	Résultat de clôture (2018)
<b>INVESTISSEMENT</b>	0,00				0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>	9 608,96		833,56	3 297,16	2 463,60	12 072,56
<b>TOTAL</b>	<b>9 608,96</b>		<b>833,56</b>	<b>3 297,16</b>	<b>2 463,60</b>	<b>12 072,56</b>

- et d'approuver le Compte administratif 2018 du Budget annexe Photovoltaïque de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, tel qu'annexé à la délibération.

Monsieur Didier BREMOND ne participe pas au vote.

∞

Délibération n° 19	Délibération relative à l'affectation des résultats - compte administratif 2018 du budget annexe « Photovoltaïque »
	Rapporteur : Patrick GENRE

Contexte :

CGCT, article L1612-12.

- Article 1612-13 : « le compte administratif doit être transmis au représentant de l'Etat dans les quinze jours après son adoption ».
- Article L2311-5 relatif à l'affectation des résultats.

Aucun reste à réaliser

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

Affectation et reports 2019							
	Résultat de clôture 2018	RAR Dépenses	RAR Recettes	Solde des RAR	Résultat cumulé	Affectation 1068	Reports
INVESTISSEMENT	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
FONCTIONNEMENT	12 072,56				12 072,56		12 072,56
TOTAL	12 072,56	0,00	0,00	0,00	12 072,56	0,00	12 072,56

Il est proposé :

- l'excédent de la section de fonctionnement s'élevant à 12 072.56 € est reporté en recette de fonctionnement du budget 2019, compte 002.
- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2018 du budget annexe Photovoltaïque de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, définitivement closes et les crédits annulés.

∞

Délibération n° 20	Délibération relative à la signature de la convention pour le développement de l'Éducation Artistique et Culturelle sur le territoire de la Communauté d'Agglomération
	Rapporteur : Jean-Pierre MORIN

Contexte :

La Communauté d'agglomération est compétente en matière culturelle : la formation et la sensibilisation des enfants à l'éducation artistique et culturelle relève de l'une des priorités des structures culturelles dont elle a la gestion.

Elle s'inscrit dans un cadre réglementaire favorable à l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents (loi d'orientation, parcours d'EAC, charte interministérielle, convention cadre pour l'EAC, contrat de ville, projets d'établissement et d'école...).

Les signataires de la convention :

Etat					
DRAC PACA, DRAAF PACA, Académie de Nice	CAF du Var	Région Sud PACA	Communauté d'agglomération	Ville de Brignoles	Ville de Saint- Maximin

Il est proposé :

- d'approuver les modalités de la Convention pour le développement de l'Éducation Artistique et Culturelle sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, telle qu'annexée à la délibération,
- et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer avec l'ensemble des partenaires concernés.

Avis favorable de la commission Enseignement et Education artistique et culturel réunie le 24 mai 2018.

∞

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

Délibération n° 21	Délibération approuvant l'avenant n° 1 à la convention d'objectif définissant les modalités de participation financière de la Communauté d'agglomération au fonctionnement 2018/2019 de l'Ecole de Musique du Val d'Issole
	Rapporteur : Jean-Pierre MORIN

## Contexte :

La Communauté d'agglomération est compétente en matière culturelle et notamment de gestion de l'enseignement artistique au sein de l'EIMAD et du Conservatoire de la Provence Verte.

Le Conseil communautaire a attribué, par délibération n° 2018-238 du 24 septembre 2018, une subvention à l'Association Ecole de Musique du Val d'Issole pour l'année scolaire 2018-2019 avec qui une convention d'objectif a été signée, le 25 octobre 2018.

L'association demande de modifier les termes de l'article 3 de la convention pour permettre d'avancer le versement d'une partie du solde de la subvention, selon les modalités suivantes :

- -50 % (soit 19 200 €), après notification de la convention à l'association,
- -45 % (soit 17 325 €), après notification de l'avenant ci-joint à la délibération,
- - le solde, dans la limite des dépenses réelles et du pourcentage défini à l'article ci-dessus, après la réalisation de l'ensemble des activités prévues à l'article 1er et sur présentation à la Communauté d'Agglomération d'un budget définitif (dépenses et recettes), d'un bilan des activités et des justificatifs financiers rendant compte des dépenses réelles et de l'utilisation de la subvention (factures acquittées), conformément à son objet.

## Il est proposé :

- d'approuver les modalités de l'avenant n° 1 à la convention d'objectif définissant les modalités de participation financière de la Communauté d'agglomération au fonctionnement 2018/2019 de l'Ecole de Musique du Val d'Issole, tel qu'annexé à la délibération, et d'autoriser le Président ou son représentant à le signer ainsi que tous les actes y afférents.



Délibération n° 22	Délibération relative à l'attribution d'un fonds de concours « Autres équipements réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale... » à la Commune de Bras pour la réhabilitation du « rendez-vous des chasseurs » en médiathèque et salles d'activités
	Rapporteur : Serge LOUDES

## Contexte :

La Communauté d'agglomération a instauré, par délibération n° 2017-141 du Conseil communautaire du 10 juillet 2017, des fonds de concours au profit des Communes membres (5 catégories).

La Commune de Bras sollicite un fonds concours « Autres équipements réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale... » pour la réhabilitation du « rendez-vous des chasseurs » en médiathèque et salles d'activités.

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

Il est proposé :

- d'attribuer un fonds de concours « Autres équipements réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale..... » d'un montant de 200 000 €, établi pour un montant HT de dépenses subventionnables de 1 748 765,50 €, soit un taux d'intervention de 11 %, à la Commune de Bras pour l'opération programmée.

*Avis favorable de la commission Culture réunie le 10 décembre 2018 et de la commission des Finances réunie le 9 mai 2019.*



Délibération n° 23	Délibération approuvant le principe de renouvellement de la délégation de service public pour la gestion des crèches d'Entrecasteaux, Carcès, Brignoles et Sainte-Anastasia
	Rapporteur : Romain DEBRAY

Contexte :

La Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accueil de la Petite enfance : la gestion du service public des structures multi accueil et de la halte-garderie situées à Brignoles, d'un multi accueil situé à Carcès, et d'une micro-crèche située à Entrecasteaux, a été confié à la société 'Crèches de France', pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, par convention de délégation de service public (DSP).

La convention arrive à échéance le 31 mai 2020 et sera prolongée, par voie d'avenant, pour une durée de 3 mois : en effet la gestion de la micro-crèche 'l'Eau Vive', située à Sainte-Anastasia S/Issole, et assurée jusque-là par une association, sera intégrée à la procédure.

Il est proposé :

- compte-tenu des éléments présentés dans le rapport du Président de la Communauté d'agglomération, conformément aux dispositions de l'article L.1411-4 du CGCT, d'approuver le principe du renouvellement de la délégation de service public pour la gestion des établissements d'accueil de la petite enfance précités, pour une durée de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

*Avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) réunie le 16 mai 2019. Le Comité technique a été saisi pour information (pas d'incidence sur le personnel).*



Délibération n° 24	Délibération relative à l'attribution d'une subvention à l'association AFL Transition avec convention d'objectifs pour l'Intervenant Social en Gendarmerie
	Rapporteur : Sébastien BOURLIN

Contexte :

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

La Communauté d'agglomération est compétente en matière de Politique de la Ville pour agir sur les trois piliers du Contrat de Ville signé avec la Ville de Brignoles et l'ensemble des partenaires concernées, et en matière de prévention de la délinquance - Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPD-R).

Dans le cadre du diagnostic mené pour la mise en place du CISPD-R, il a été identifié le besoin d'un Intervenant Social en Gendarmerie, à temps plein, sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération : cette action est proposée par l'association AFL Transition.  
Financement 2019 : 9 000 € TTC pour un budget global TTC de 46 693 € (taux plein à compter de septembre).

L'association AFL Transition a, par ailleurs reçu pour l'exercice 2019, les subventions suivantes :

- 13 800 € pour l'action 'Pause parents' à Brignoles,
- 4 000 € pour l'accompagnement des parents et le 'Café parents' en quartiers prioritaires de Brignoles.

Il est proposé :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 9 000 € au profit de l'association AFL Transition pour cette action, d'approuver les modalités de la convention de partenariat correspondante, et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer ainsi que tous documents y afférents.

*Avis favorable de la commission Politique de la Ville réunie les 25 février et 26 avril 2019.*



Délibération n° 25	Délibération relative à l'attribution d'une subvention au Conseil Départemental de l'Accès au Droit, pour 2019, avec annexe financière 2019-2021 de la convention constitutive
	Rapporteur : Sébastien BOURLIN

Contexte :

La Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accès au droit et assure la gestion du Point d'Accès au Droit Intercommunal, composé de deux antennes, l'une située à Brignoles et la seconde à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume : elle est membre du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), Groupement d'Intérêt Public, et à ce titre, un apport financier est prévu dans la convention constitutive du CDAD et son annexe financière 2019-2021.

Il est proposé :

- d'approuver l'attribution, au CDAD, d'une subvention d'un montant TTC de 14 000 € pour 2019 (soit 42 000 € pour 2019, 2020 et 2021, conformément à l'annexe financière de la convention constitutive).
- d'approuver les modalités de l'annexe financière à la convention constitutive du CDAD,
- et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer ainsi que tous documents y afférents.



Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

Délibération n° 26	Délibération relative à l'attribution d'un fonds de concours « Aménagement urbain et création d'espaces publics » à la commune de Correns pour la création de chemins doux
	Rapporteur : Didier BREMOND

Contexte :

La Communauté d'agglomération a instauré, par délibération n° 2017-141 du Conseil communautaire du 10 juillet 2017, des fonds de concours au profit des Communes membres (5 catégories).

La Commune de Correns sollicite un fonds concours « Aménagement urbain et création d'espaces publics » pour la création de chemins doux.

Il est proposé :

- d'attribuer un fonds de concours « Aménagement urbain et création d'espaces publics » d'un montant de 50 560.10 €, établi pour un montant HT de dépenses subventionnables de 168 833.67 €, soit un taux d'intervention de 30 %, à la Commune de Correns pour l'opération programmée.

*Avis favorable de la commission des Finances réunie le 9 mai 2019.*



Délibération n° 27	Délibération relative à l'attribution d'un fonds de concours « Aménagement urbain et création d'espaces publics » à la Commune de Tourves pour l'aménagement sécurisé de l'entrée EST
	Rapporteur : Didier BREMOND

Contexte :

La Communauté d'agglomération a instauré, par délibération n° 2017-141 du Conseil communautaire du 10 juillet 2017, des fonds de concours au profit des Communes membres (5 catégories).

La Commune de Tourves sollicite un fonds concours « Aménagement urbain et création d'espaces publics » pour l'aménagement sécurisé de l'entrée EST de la Ville.

Il est proposé :

- d'attribuer un fonds de concours « Aménagement urbain et création d'espaces publics » d'un montant de 88 989 €, établi pour un montant HT de dépenses subventionnables de 296 630 €, soit un taux d'intervention de 30 %, à la Commune de Tourves pour l'opération programmée.

*Avis favorable de la commission des Finances réunie le 9 mai 2019.*



Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

Délibération n° 28	Délibération relative à l'attribution d'un fonds de concours « autres équipements... d'un montant supérieur à 300 000 € HT » à commune de La Roquebrussanne pour la requalification de l'espace des Craux
	Rapporteur : Didier BREMOND

Contexte :

La Communauté d'agglomération a instauré, par délibération n° 2017-141 du Conseil communautaire du 10 juillet 2017, des fonds de concours au profit des Communes membres (5 catégories).

La Commune de La Roquebrussanne sollicite un fonds concours « Autres équipements... d'un montant supérieur à 300 000 € HT » pour la requalification de l'espace des Craux.

Il est proposé :

- d'attribuer un fonds de concours « Autres équipements... d'un montant supérieur à 300 000 € HT » d'un montant de 129 757 €, établi pour un montant HT de dépenses subventionnables de 312 413 €, soit un taux d'intervention de 41.53 %, à la Commune de La Roquebrussanne pour l'opération programmée.

*Avis favorable de la commission des Finances réunie le 9 mai 2019.*



Délibération n° 29	Délibération relative à l'attribution d'un fonds de concours « Autres équipements réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale... » à la Commune de Sainte-Anastasie-sur-Issole pour la rénovation intérieure et extérieure de l'église communale
	Rapporteur : Didier BREMOND

Contexte :

La Communauté d'agglomération a instauré, par délibération n° 2017-141 du Conseil communautaire du 10 juillet 2017, des fonds de concours au profit des Communes membres (5 catégories).

La Commune de Ste-Anastasie S/Issole sollicite un fonds concours « Autres équipements... d'un montant supérieur à 300 000 € HT » pour la rénovation intérieure et extérieure de l'église communale.

Il est proposé :

- d'attribuer un fonds de concours « Autres équipements... d'un montant supérieur à 300 000 € HT » d'un montant de 55 000 €, établi pour un montant HT de dépenses subventionnables de 310 000 €, soit un taux d'intervention de 18 %, à la Commune de Ste-Anastasie S/Issole pour l'opération programmée.

*Avis favorable de la commission des Finances réunie le 9 mai 2019.*



Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

Délibération n° 30	Délibération relative à l'attribution d'un fonds de concours « Aménagements urbains et création d'espaces publics » à la Commune de Néoules pour la création d'un club house pour le club de tennis, équipement sportif d'intérêt Intercommunal
	Rapporteur : Denis LAVIGOGNE

## Contexte :

La Communauté d'agglomération a instauré, par délibération n° 2017-141 du Conseil communautaire du 10 juillet 2017, des fonds de concours au profit des Communes membres (5 catégories).

La Commune de Néoules sollicite un fonds concours « Aménagement urbain et création d'espaces publics » pour la création d'un club house pour le club de tennis, équipement sportif d'intérêt intercommunal.

## Il est proposé :

- d'attribuer un fonds de concours « Aménagement urbain et création d'espaces publics » d'un montant de 121 710.64 €, établi pour un montant HT de dépenses subventionnables de 405 702.13 €, soit un taux d'intervention de 30 %, à la Commune de Néoules pour l'opération programmée.

*Avis favorable de la commission des Finances réunie le 9 mai 2019.*



Délibération n° 31	Délibération relative à l'attribution d'un fonds de concours « Autres équipements... d'un montant supérieur à 300 000 € HT » à la Commune de Méounes-les-Montrieux pour les travaux de réduction des eaux claires parasites du réseau d'assainissement
	Rapporteur :

## Contexte :

La Communauté d'agglomération a instauré, par délibération n° 2017-141 du Conseil communautaire du 10 juillet 2017, des fonds de concours au profit des Communes membres (5 catégories).

La Commune de Méounes sollicite un fonds concours « Aménagement urbain et création d'espaces publics » pour les travaux de réduction des eaux claires parasites du réseau assainissement.

## Il est proposé :

- d'attribuer un fonds de concours « Aménagement urbain et création d'espaces publics » d'un montant de 84 800 €, établi pour un montant HT de dépenses subventionnables de 848 000 €, soit un taux d'intervention de 10 %, à la Commune de Méounes-les-Montrieux pour l'opération programmée.

*Avis favorable de la commission des Finances réunie le 9 mai 2019.*



Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

Délibération n° 32	Délibération relative à l'attribution d'un fonds de concours « Equipements sportifs et de loisirs » à la Commune de Carcès pour la création d'un complexe sportif route de Cotignac
	Rapporteur : Denis LAVIGOGNE

### Contexte :

La Communauté d'agglomération a instauré, par délibération n° 2017-141 du Conseil communautaire du 10 juillet 2017, des fonds de concours au profit des Communes membres (5 catégories).

La Commune de Carcès sollicite un fonds concours « Equipements sportifs et de loisirs » pour la construction d'un complexe sportif sur la route de Cotignac, comprenant deux courts de tennis, un pool house ainsi que l'aménagement d'un parking.

### Il est proposé :

- d'attribuer un fonds de concours « Equipements sportifs et de loisirs » d'un montant de 74 812 €, établi pour un montant HT de dépenses subventionnables de 374 060 €, soit un taux d'intervention de 20 %, à la Commune de Carcès pour l'opération programmée.

*Avis favorable de la commission des Finances réunie le 9 mai 2019.*



Délibération n° 33	Délibération relative à l'attribution d'un fonds de concours « Autres équipements réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale » à la Commune de Brignoles pour la construction d'un ensemble sportif au complexe du Vabre
	Rapporteur : Denis LAVIGOGNE

### Contexte :

La Communauté d'agglomération a instauré, par délibération n° 2017-141 du Conseil communautaire du 10 juillet 2017, des fonds de concours au profit des Communes membres (5 catégories).

La Commune de Brignoles sollicite un fonds concours « Autres équipements... d'un montant supérieur à 300 000 € HT » pour la construction d'un ensemble sportif au complexe du Vabre comprenant un nouveau gymnase, des bureaux et des locaux associatifs en lien avec les activités sportives.

### Il est proposé :

- d'attribuer un fonds de concours « Autres équipements... d'un montant supérieur à 300 000 € HT » d'un montant de 200 000 €, établi pour un montant HT de dépenses subventionnables de 4 940 665 €, soit un taux d'intervention de 4.05 %, à la Commune de Brignoles pour l'opération programmée.

*Avis favorable de la commission des Finances réunie le 9 mai 2019.*



Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

Délibération n° 34	Délibération fixant les tarifs d'entrée à la piscine intercommunale sise à Garéoult pour la saison estivale 2019
	Rapporteur : Denis LAVIGOGNE

Contexte :

La Communauté d'agglomération est compétente en matière de gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire dont la piscine d'été intercommunale de Garéoult pour laquelle une convention de gestion par la Commune pour le compte de la Communauté d'agglomération a été signée le 22 novembre 2018.

Il appartient à la Communauté d'agglomération doit en fixer les tarifs d'entrée.

Il est proposé :

- de fixer les tarifs d'entrée du public à la piscine intercommunale sise à Garéoult, pour la période du samedi 06 juillet 2019 au samedi 31 août 2019, comme suit :

Nature	Tarifs 2019	Valeur unitaire
Carte Abonnement mensuel	A	36 €
Entrée par personne carte famille nombreuse (3 enfants à charge et +)	B	2 €
Entrée tarif normal	C	3 €
Entrée Enfant centre de loisirs	D	2 €
Enfants de moins de 4 ans	E	gratuit

- et d'approuver le principe de la gratuité pour toutes entrées publiques uniquement pour les samedi 29 juin et dimanche 30 juin 2019.

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

Information au Conseil	Etat des décisions prises par le Bureau et le Président en vertu de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
	Pour information

✓ Délibérations du Bureau communautaire du 8 avril 2019 :

2019-68	Délibération relative à l'attribution d'une subvention à l'Association Varoise d'Accueil Familial (AVAF) La Fontaine avec convention d'objectifs pour le Chantier d'insertion La Fontaine Brignoles, d'un montant de 15 000 € représentant un taux d'intervention de 2.4 % pour un budget de 509 330 €
2019-69	Délibération relative à l'attribution de subventions au titre de l'appel à projets 2019 du Contrat de Ville de Brignoles 2015-2020 et du Club Ambition de Pôle Emploi, à destination des porteurs de projets retenus lors du comité des financeurs - Politique de la Ville, d'un montant total de : - 27 500 € au titre de la cohésion sociale - 12 000 € au titre de l'emploi et du développement économique - 6 000 € au titre du cadre de vie et du renouvellement urbain
2019-70	Délibération relative à l'attribution d'une subvention à l'association Phonambule pour l'organisation d'ateliers musicaux intergénérationnels en 2019 d'un montant de 1 500 € représentant un taux d'intervention de 12.75 % du budget de l'action s'élevant à 11 760 €
2019-71	Délibération relative à l'attribution d'une subvention à l'association L'Eveil des Titous (Carcès) pour son programme d'actions 2019 d'un montant de 300 € représentant un taux d'intervention de 13.6 % du coût total de son programme d'actions = 2 190 €
2019-72	Délibération relative à l'adhésion 2019 de la Communauté d'Agglomération à l'association « Conservatoires de France » pour un montant de 203 €
2019-73	Délibération relative à l'adhésion 2019 de la Communauté d'agglomération à l'association «Orchestre à l'Ecole» pour un montant de 100 €
2019-74	Délibération relative à l'adhésion 2019 de la Communauté d'agglomération à l'Institut pour l'Histoire de l'Aluminium pour un montant de 25 €
2019-75	Délibération relative à l'adhésion 2019 de la Communauté d'agglomération à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 1 100 €
2019-76	Délibération approuvant la convention de groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et la commune de La Roquebrussanne pour la passation du marché public de prestations de services de restauration en liaison froide pour l'école élémentaire (compétence Commune) et la crèche 'les Griffons' (compétence Communauté d'agglomération)

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

2019-77	Délibération relative à l'attribution du marché M.2019-01 pour les travaux d'aménagement de la rue de la Bruyère et de la rue des Lauriers dans la ZAC Nicopolis sur la commune de Brignoles, de la façon suivante : - Lot 1 : Terrassements, Voirie et réseau pluvial Société COLAS MIDI MEDITERRANEE (83087 TOULON) pour un montant de 649 452,80 € HT (lot n°1 qui comprend une clause sociale d'insertion de 435 heures) - Lot 2 : Aménagement des Espaces Verts Société : CMEVE (30230 BOUILLARGUES) pour un montant de 14 137,00 € HT
2019-78	Délibération relative à l'adhésion 2019 de la Communauté d'agglomération à l'association Forêt Modèle de Provence pour un montant de 600 €
2019-79	Délibération relative à l'adhésion 2019 de la Communauté d'agglomération à l'association des Communes FORestières du Var (COFOR) pour un montant de 100 €
2019-80	Délibération relative à l'attribution d'une subvention au bénéfice de l'association Lou Labo pour l'organisation des « Entretiens de Correns » 2019 d'un montant de 10 000 € représentant un taux d'intervention de 26.32 % du coût de la manifestation qui s'élève à 38 000 €
2019-81	Délibération relative à l'attribution d'une subvention au bénéfice de la Fédération des Vignerons Indépendants PACA Corse pour l'organisation des Rencontres Nationale des Vignerons Indépendants de France, d'un montant de 15 000 € représentant un taux d'intervention de 14.6 % du coût d'organisation de son programme d'actions qui s'élève à 102 700 €
2019-82	Délibération relative à l'attribution d'une subvention en faveur du Pôle SAFE Cluster pour son programme d'actions, exercice 2019, d'un montant de 6 000 € représentant un taux d'intervention de 4.92 % du budget prévisionnel s'élevant à 122 000 €

✓ Délibérations du Bureau communautaire du 13 mai 2019 :

2019-83	Délibération relative à l'attribution d'un fonds de concours « Petit patrimoine architectural/Touristique/historique » à la commune de Tourves pour la cristallisation et la mise en sécurité des ruines des écuries du château de Valbelle, d'un montant de 15 000 € représentant un taux d'intervention de 13 %
2019-84	Délibération relative à l'attribution d'un fonds de concours « Petit patrimoine architectural/touristique/historique » à la Commune de Plan-d'Aups-Sainte-Baume pour la reconstruction du 7ème Oratoire du chemin des Roys dans le Massif de la Sainte Baume, d'un montant de 5 000 € représentant un taux d'intervention de 14 %
2019-85	Délibération relative à la convention de gestion du Centre d'Art sis à Sainte-Anastasia S/Issole entre la Communauté d'agglomération et la Commune de Sainte-Anastasia S/Issole qui assurera au quotidien la gestion et l'entretien de la structure pour le compte de la Communauté d'agglomération

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

2019-86	Délibération relative à la demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole pour l'organisation de la Fête de la Petite enfance qui aura lieu le 28 septembre 2019 : montants sollicités 2 000 € auprès de chacune des structures)
2019-87	Délibération relative à la convention de gestion de la structure multi-accueil 'les Griffons' sise à la Roquebrussanne entre la Communauté d'agglomération et la Commune de La Roquebrussanne afin de préciser les conditions et modalités de mise à disposition des services techniques de la commune au profit de la Communauté d'Agglomération et valider le tableau des contrôles obligatoires
2019-88	Délibération relative à la convention de gestion de la structure multi-accueil 'Leï Moussis' sise à Néoules entre la Communauté d'agglomération et la Commune de Néoules afin de préciser les conditions et modalités de mise à disposition des services techniques de la commune au profit de la Communauté d'Agglomération et valider le tableau des contrôles obligatoires
2019-89	Délibération relative à la convention de gestion de la structure multi-accueil 'les petits Poucets' sise à Rocbaron entre la Communauté d'agglomération et la Commune de Rocbaron afin de préciser les conditions et modalités de mise à disposition des services techniques de la commune au profit de la Communauté d'Agglomération et valider le tableau des contrôles obligatoires
2019-90	Délibération relative aux avenants au marché de travaux n° 2018-21 pour la restructuration du bâtiment « les Ursulines » en vue d'installer les activités de l'école intercommunale de musique, d'arts et de danse (EIMAD), suivants : - LOT n° 3 avenant n° 2 Gros œuvre/étanchéité/VRD, société STAM (05), pour un montant HT = 76 181 €, soit + 8.43 % (cumulé). Nouveau montant forfaitaire HT = 1 470 133.65 € (travaux de création fondations, reprise des maçonneries façades est, nez de marché striés plein masse, isolation du sous radier) - LOT n° 9 avenant n° 1 Electricité, société ITEL NIRONI (83 Barjols) pour un montant HT = 7 751 €, soit + 4.21 %. Nouveau montant forfaitaire HT = 191 981 € (ajout prises de courant et RJ45) - LOT n° 13 avenant n° 1 Revêtements de sol/peinture, groupement d'entreprises 2SRI (83 Le Beausset) et GFAP (83 Brignoles), pour un montant HT = -9 067.65 €, soit -3.05 %. Nouveau montant forfaitaire HT = 288 868.75 € (suppression du poste 2.1.12.3 de la DGPF : nez de marche en aluminium)
2019-91	Délibération relative à l'attribution d'un fonds de concours « Aménagement urbain et création d'espaces publics » à la commune de Châteauevert pour la création d'un espace de jeux pour enfants et d'un espace de réception pour un montant de 10 000 € représentant un taux d'intervention de 18.95 %
2019-92	Délibération relative à l'attribution d'un fonds de concours « Aménagement urbain et création d'espaces publics » à la commune de Pourcieux pour l'agrandissement du cimetière pour un montant de 19 464 € représentant un taux d'intervention de 30 %
2019-93	Délibération relative à la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) - Année 2019 - Appel à projet pour un projet de mise en Zone Agricole Protégée de 8 000 ha sur le territoire communautaire (environ 10 ZAP)

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

2019-94	Délibération relative à la cession de parcelles – secteur 5 du Pôle d'activités de Nicopolis à Brignoles : abroge la délibération n° 2018-260 - cession de 442 243 m <sup>2</sup> environ de terrains à prendre sur les parcelles BW 208, 211, BS 328, 339 et 340, à titre onéreux, moyennant le prix de 18 200 000.00 € HT à la société SCCV LOG SUN (-4 200 000 € HT = surcoût de nivellement)
2019-95	Délibération relative à l'attribution d'un fonds de concours « Equipements sportifs et de loisirs » à la Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume pour la réhabilitation de locaux sportifs, quartier Clos de Roques pour un montant de 46 000 € représentant un taux d'intervention de 20 %
2019-96	Délibération relative à l'attribution d'un fonds de concours « Equipements sportifs et de loisirs » à la Commune de Montfort-sur-Argens pour la création d'un City Stade au quartier de la Palud pour un montant de 16 166 € représentant un taux d'intervention de 20 %
2019-97	Délibération relative à l'attribution d'une participation financière à l'association Car's Rallye Team pour l'organisation d'une course de côte automobile à Mazaugues, les 5 et 6 octobre 2019, d'un montant de 5 200 € représentant un taux d'intervention de 26 % du budget prévisionnel de l'évènement s'élevant à 20 000 €
2019-98	Délibération approuvant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à l'opération concernant la création d'un point d'arrêt de bus accessible et sécurisé dans le cadre du projet d'aménagement de l'espace public mené par la Commune de Bras (participation maxi inscrite au budget 2019 de la Communauté d'agglomération qui s'élève à 14 805 € HT)
2019-99	Délibération relative à la convention d'habitat à caractère multi-sites, établie entre la Communauté d'Agglomération Provence Verte, la commune de Cotignac et l'EPF PACA (opération mixte de logements d'environ 30 à 40 logements, dont au-moins 40 % de logements aidés)

✓ Décisions du Président :

2019-05 du 6 février 2019	Décision portant autorisation de mandater Maître Bernhard pour représenter la Communauté d'agglomération dans le cadre de l'assignation au fond devant le Tribunal administratif de Toulon (requête de la Préfecture du Var afin d'annuler le lot n° 9 du marché public de restructuration du bâtiment des Ursulines)
2019-08 du 5 avril 2019	Convention de co-organisation entre la Ville de Brignoles et la Communauté d'agglomération pour l'animation « Musique, Mosaïque », scène ouverte impliquant la participation d'élèves de l'EIMAD, à titre gracieux, le 6 avril 2019, durant le Printemps de la Culture (spectacle musique et chant)
2019-11 du 7 mars 2019	Arrêté portant remplacement du mandataire suppléant et nomination d'un mandataire simple pour la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits du Centre d'Art Contemporain de Châteauvert
2019-12 du 25 février 2019	Arrêté portant remplacement du mandataire suppléant pour la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits du Musée des Gueules Rouges

## Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

2019-13 du 18 mars 2019	Arrêté portant remplacement du régisseur titulaire et du mandataire suppléant pour la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des participations des familles aux frais de transports scolaires – Commune d'Ollières
2019-17 du 7 mars 2019	Arrêté modificatif n° 2019-17 portant nomination d'un mandataire simple pour la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits du Musée et Centre d'Art des Comtes de Provence
2019-20 du 25 mars 2019	Décision portant modification des tarifs d'entrée et des boutiques des Musées et Centre d'Art de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte
2019-21 du mars 2019	Décision portant acceptation de l'acte de don de Monsieur Stéphane COMBY, au Musée des Gueules Rouges de Tourves, d'une sculpture en plâtre intitulée <i>Tête de mineur</i> , réalisée par son père, Henry COMBY
2019-22 du 29 mars 2019	Décision portant acceptation de la convention de mise à disposition, à titre gracieux, de données géographiques de l'Agence Régionale de Santé, relatives à la localisation des captages d'eau et à leurs périmètres de protection
2019-23 du 5 avril 2019	Décision portant modification de l'arrêté n° 2017-04 instituant une régie de recettes pour l'Ecole Intercommunale de Musique, d'Arts et Danse de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte
2019-24 du 5 avril 2019	Arrêté portant modification de la décision n° 2018-62 portant institution d'une régie de recettes pour le Conservatoire de la Provence Verte
2019-25 du 5 avril 2019	Arrêté portant modification de l'arrêté n° 2017-10 portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits des participations des familles par la structure d'accueil petite enfance intercommunale 'les Pitchounets' de Garéoult
2019-26 du 5 avril 2019	Arrêté portant modification de l'arrêté n° 2017-11 portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits des participations des familles par la structure d'accueil petite enfance intercommunale 'les Petits Poucets' de Rocbaron
2019-27 du 5 avril 2019	Arrêté portant modification de l'arrêté n° 2017-12 portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits des participations des familles par la structure d'accueil petite enfance intercommunale 'les Griffons' de La Roquebrussanne
2019-28 du 5 avril 2019	Arrêté portant modification de l'arrêté n° 2017-13 portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits des participations des familles par la structure d'accueil petite enfance intercommunale 'Leï Moussis' de Néoules
2019-29 du 5 avril 2019	Arrêté portant modification de l'arrêté n° 2018-56 portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits des participations des familles par la structure d'accueil petite enfance intercommunale 'l'Île aux Enfants' de Tourves
2019-30 du 5 avril 2019	Arrêté portant modification de l'arrêté n° 2018-55 portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits des participations des familles par la structure d'accueil petite enfance intercommunale – Jardin éducatif Maternel 'la Courte Echelle' de Brignoles

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

2019-43 du 2 mai 2019	Arrêté portant abrogation de la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des participations des familles aux frais de transports scolaires - Commune de Brignoles, à compter du 15 juin 2019
2019-44 du 2 mai 2019	Arrêté portant abrogation de la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des participations des familles aux frais de transports scolaires - Commune de Camps-la-Source, à compter du 15 juin 2019
2019-45 du 2 mai 2019	Arrêté portant abrogation de la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des participations des familles aux frais de transports scolaires - Commune de Carcès, à compter du 15 juin 2019
2019-46 du 2 mai 2019	Arrêté portant abrogation de la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des participations des familles aux frais de transports scolaires - Commune de La Celle, à compter du 15 juin 2019
2019-47 du 2 mai 2019	Arrêté portant abrogation de la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des participations des familles aux frais de transports scolaires - Commune de Correns, à compter du 15 juin 2019
2019-48 du 2 mai 2019	Arrêté portant abrogation de la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des participations des familles aux frais de transports scolaires - Commune de Cotignac, à compter du 15 juin 2019
2019-49 du 2 mai 2019	Arrêté portant abrogation de la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des participations des familles aux frais de transports scolaires - Commune d'Entrecasteaux, à compter du 15 juin 2019
2019-50 du 2 mai 2019	Arrêté portant abrogation de la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des participations des familles aux frais de transports scolaires - Commune de Tourves, à compter du 15 juin 2019
2019-51 du 2 mai 2019	Arrêté portant abrogation de la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des participations des familles aux frais de transports scolaires - Commune de Le Val, à compter du 15 juin 2019
2019-52 du 2 mai 2019	Arrêté portant abrogation de la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des participations des familles aux frais de transports scolaires - Commune de Vins-sur-Caramy, à compter du 15 juin 2019
2019-53 du 2 mai 2019	Arrêté portant abrogation de la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des participations des familles aux frais de transports scolaires - Commune de Forcalqueiret, à compter du 15 juin 2019
2019-54 du 2 mai 2019	Arrêté portant abrogation de la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des participations des familles aux frais de transports scolaires - Commune de Garéoult, à compter du 15 juin 2019
2019-55 du 2 mai 2019	Arrêté portant abrogation de la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des participations des familles aux frais de transports scolaires - Commune de Mazaugues, à compter du 15 juin 2019
2019-56 du 2 mai 2019	Arrêté portant abrogation de la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des participations des familles aux frais de transports scolaires - Commune de Méounes-les-Montrieux, à compter du 15 juin 2019
2019-57 du 2 mai 2019	Arrêté portant abrogation de la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des participations des familles aux frais de transports scolaires - Commune de Néoules, à compter du 15 juin 2019
2019-58 du 2 mai 2019	Arrêté portant abrogation de la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des participations des familles aux frais de transports scolaires - Commune de Rocbaron, à compter du 15 juin 2019

Conseil de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte du vendredi 24 mai 2019

2019-59 du 2 mai 2019	Arrêté portant abrogation de la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des participations des familles aux frais de transports scolaires - Commune de La Roquebrussanne, à compter du 15 juin 2019
2019-60 du 2 mai 2019	Arrêté portant abrogation de la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des participations des familles aux frais de transports scolaires - Commune de Sainte-Anastasie-sur-Issole, à compter du 15 juin 2019
2019-61 du 2 mai 2019	Arrêté portant abrogation de la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des participations des familles aux frais de transports scolaires - Commune de Bras, à compter du 15 juin 2019
2019-62 du 2 mai 2019	Arrêté portant abrogation de la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des participations des familles aux frais de transports scolaires - Commune de Nans-les-Pins, à compter du 15 juin 2019
2019-63 du 2 mai 2019	Arrêté portant abrogation de la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des participations des familles aux frais de transports scolaires - Commune d'Ollières, à compter du 15 juin 2019
2019-64 du 2 mai 2019	Arrêté portant abrogation de la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des participations des familles aux frais de transports scolaires - Commune de Plan d'Aups-Sainte-Baume, à compter du 15 juin 2019
2019-65 du 2 mai 2019	Arrêté portant abrogation de la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des participations des familles aux frais de transports scolaires - Commune de Pourcieux, à compter du 15 juin 2019
2019-66 du 2 mai 2019	Arrêté portant abrogation de la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des participations des familles aux frais de transports scolaires - Commune de Pourrières, à compter du 15 juin 2019
2019-67 du 2 mai 2019	Arrêté portant abrogation de la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des participations des familles aux frais de transports scolaires - Commune de Rougiers, à compter du 15 juin 2019
2019-68 du 2 mai 2019	Arrêté portant abrogation de la régie de recettes créée pour l'encaissement des produits des participations des familles aux frais de transports scolaires - Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, à compter du 15 juin 2019